

**GROUPE HENRI MAIRE**

**31 décembre 2010**

**Etats financiers consolidés établis selon le référentiel IFRS**

## Activité du Groupe HENRI MAIRE

La société et ses filiales constituent un groupe vitivinicole qui récolte, élève et distribue des vins majoritairement issus du vignoble jurassien.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 1. ETAT DE SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<b>ACTIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Ecarts d'acquisition nets	3.1	232	270
Immobilisations incorporelles nettes	3.1	164	34
Actifs biologiques	3.2	4 290	8 423
Immobilisations corporelles nettes	3.1	1 870	2 179
Autres actifs financiers non courants		156	179
Impôts différés actifs	5.2	340	318
<b>Total actifs non-courants</b>		<b>7 052</b>	<b>11 403</b>
Stocks et encours	3.3	13 238	16 747
Clients et comptes rattachés	3.4	2 330	2 992
Autres actifs courants	3.4	762	900
Actifs financiers courants		0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.5	2 359	466
<b>Total actifs courants</b>		<b>18 689</b>	<b>21 105</b>
<b>Total actifs</b>		<b>25 741</b>	<b>32 508</b>

<b>PASSIF</b> <b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Notes</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Capital	4.1	9 760	7 880
Primes liées au capital		4 713	0
Réserves consolidées		2 338	2 015
Résultat net part du groupe		- 6 793	- 1 514
Capitaux propres part du groupe		<b>10 018</b>	<b>8 381</b>
Intérêts minoritaires		3	117
<b>Capitaux propres de l'ensemble</b>		<b>10 021</b>	<b>8 498</b>
Dettes financières non courantes	4.3	7 314	3 096
Provisions et autres passifs non courants	4.2	1 242	1 170
Impôts différés passifs	5.2	388	1 783
<b>Total passifs non-courants</b>		<b>8 944</b>	<b>6 049</b>
Provisions courantes		341	73
Fournisseurs		2 096	1 804
Autres passifs courants	4.4	3 473	4 662
Autres passifs financiers courants	4.3	866	11 422
<b>Total passifs courants</b>		<b>6 776</b>	<b>17 961</b>

<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>25 741</b>	<b>32 508</b>
--	---------------	---------------

## 2. ETAT DE RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2010	31.12.2009
<b>Ventes de marchandises</b>		20 592	25 606
Autres produits de l'activité		821	992
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>21 413</b>	<b>26 598</b>
Coût des marchandises vendues		-4 911	-5 776
<b>Marge commerciale</b>		<b>16 502</b>	<b>20 822</b>
Charges de personnel	5.1.1	-11 432	-14 319
Autres charges et produits opérationnels courants		-4 163	-4 902
Impôts et taxes		-1 318	-1 473
<b>Résultat opérationnel courant avant amortissement et provisions</b>		<b>-411</b>	<b>128</b>
Charges nettes liées aux amortissements et provisions		-630	-452
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>-1 041</b>	<b>- 324</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	5.1.2	-2 668	- 595
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	3.2	- 4 177	- 164
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-7 886</b>	<b>- 1 083</b>
Coût de l'endettement net		-338	-409
<b>Résultat des activités avant impôts</b>		<b>-8 224</b>	<b>-1 492</b>
Impôts sur les bénéfices	5.2	1 417	27
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>-6 807</b>	<b>- 1 465</b>
Dont part revenant aux minoritaires		-14	49
<b>Dont Résultat Net Part du Groupe</b>		<b>-6 793</b>	<b>- 1 514</b>
Résultat net par action (en euro)		-1.18	- 1.92

### 3. ETAT DES GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>-6 807</b>	<b>-1 465</b>
Ecart de conversion	-2	2
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-2</b>	<b>2</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-6 809</b>	<b>-1 463</b>
Dont part du groupe	-6 795	-1 512
Dont part revenant aux minoritaires	-14	49

### 4. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes Liées au capital	Réserves Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux Propres
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>7 880</b>		<b>2 013</b>	<b>9 893</b>	<b>123</b>	<b>10 016</b>
Dividendes versés					- 55	-55
Ecart de conversion			2	2		2
Résultat net de l'exercice			-1 514	-1 514	49	-1 465
Variation de % d'intérêts						
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>7 880</b>		<b>501</b>	<b>8 381</b>	<b>117</b>	<b>8 498</b>
Variation de capital	1 880	4 713	1 825	8 418	2	8 420
Dividendes versés						
Ecart de conversion			-2	-2		-2
Résultat net de l'exercice			-6 793	-6 793	-14	-6 807
Variation de périmètre			14	14	-102	-88
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>9 760</b>	<b>4 713</b>	<b>-4 455</b>	<b>10 018</b>	<b>3</b>	<b>10 021</b>

## 5. TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en milliers d'euros	31.12.2010	31.12.2009
<b>Résultat net de la période part du groupe</b>	<b>-6 793</b>	<b>-1 514</b>
part des minoritaires	-14	49
Charges nettes liées aux amortissements et provisions	384	552
Variations des impôts différés	-1 417	-27
Plus ou moins values nettes sur cessions d'actifs non courants	-154	5
Variation de la juste valeur des actifs biologiques	4 177	164
<b>Capacité d'autofinancement (Note 1)</b>	<b>-3 817</b>	<b>-771</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	3 392	854
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>-425</b>	<b>83</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles ou incorporelles	-437	-259
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et autres actifs non courants	19	24
Incidence des variations de périmètre	-2	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-420</b>	<b>-235</b>
Dividendes versés		-54
Augmentation de capital	8 420	
Variation des passifs financiers	5 314	-190
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>13 734</b>	<b>-244</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>12 889</b>	<b>-396</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-10 539</b>	<b>-10 143</b>
<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>2 350</b>	<b>-10 539</b>
<b>Détail de la trésorerie nette</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 359	466
Soldes créditeurs de banques et crédits de trésorerie court-terme	-9	-11 005
<b>Total</b>	<b>2 350</b>	<b>-10 539</b>

*Note 1* : Hors dépréciation des stocks résultant de changements d'estimations provenant de la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1029 k€

### *Commentaires sur la variation de trésorerie consolidée*

Le tableau de variation de la trésorerie consolidée détaille les principaux flux financiers de l'exercice 2010.

Hors dépréciation des stocks résultant de ces changements d'estimations, la capacité d'autofinancement générée par l'activité est négative de 1029 k€ soit une contraction de 260 k€ par rapport aux -771 k€ constatés en 2009. Le solde résulte principalement de la dépréciation des stocks de vins constatée au 30 juin 2011 suite à une modification de la politique commerciale de la société, de la dépréciation des stocks de matières sèches et de la variation des impôts différés liée à la juste valeur des actifs biologiques.

Cette détérioration de la capacité d'autofinancement est cependant compensée pour partie par la variation positive du BFR liée à l'activité qui est positive de 3 392 k€ en 2010. Cette variation de BFR est expliquée à hauteur de 2584 k€ par la dépréciation des stocks de vins mentionnée ci-dessus et de 204 k€ par une dépréciation du stock de matières sèches (voir 3.3). La variation du BFR normatif a donc été de 604 k €.

L'incidence détaillée de la variation du BFR liée à l'activité est la suivante :

<b>en milliers d'euros</b>	<b>31.12.2010</b>	<b>31.12.2009</b>
Incidence de la variation des stocks bruts	721	1 404
Incidence des dépréciations de stocks	2 788	-250
Incidence de la variation des clients et autres créances nets	825	1 474
Incidence de la variation des fournisseurs et autres créditeurs	-942	-1 774
<b>Total</b>	<b>3 392</b>	<b>854</b>

Les principaux facteurs de cette réduction sont issus de la variation des provisions pour dépréciation de stocks en raison de la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés. Ainsi, une dépréciation des stocks de vins pour les millésimes anciens, d'un montant de 2 584 k€, a été comptabilisée sur l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Au total, la variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation est négative à hauteur de 425 k€, soit une diminution de plus de 500 k€ par rapport aux 83 k€ enregistrés en 2009.

Les investissements opérationnels du Groupe, nets des cessions, représentent sur l'exercice un débours de trésorerie de 420 k€. Ce montant reflète notamment les plantations de vignes effectuées par le Groupe.

La variation de la trésorerie issue des opérations de financement est positive de 13 734 k€. Cette évolution reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe qui s'est notamment traduit :

- par des abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires ;
- par la consolidation d'une partie de la dette échue en crédit moyen et long terme ;
- et par l'incorporation au capital du compte-courant de l'actionnaire principal.

Le solde de ces opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, se traduit par une variation positive de la trésorerie de 12 889 k€ principalement issue des effets de la restructuration financière décrite précédemment.

À l'issue des opérations de l'année 2010, la trésorerie nette s'élève à 2 350 k€.

## **ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 comprennent la Société HENRI MAIRE et ses filiales (l'ensemble désigné comme le Groupe).

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes consolidés qui ont été établis par le Conseil d'Administration de la société mère, société anonyme de droit français domiciliée à Boichaïlles – 39600 ARBOIS.

La société Henri MAIRE est cotée sur Euronext, compartiment C.

Les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2011.

### **1. COMMENTAIRES SUR L'ORGANISATION ET LA RESTRUCTURATION DU GROUPE EN 2010**

En 2009, dans un environnement économique difficile, la société avait mis en place un plan de restructuration important.

Ces actions ont concerné principalement :

- La rationalisation de l'organisation administrative du Groupe,
- Une réorganisation profonde de la structure commerciale du Groupe, mise en place au cours de l'année 2007 et au tout début de l'année 2008, pour l'adapter aux volumes prévus en 2010

Ce plan de restructuration a été poursuivi sur la première moitié de l'exercice 2010.

Pour faire face à l'aggravation de sa situation financière, le Groupe a, depuis la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre 2009 et tout au long du 1<sup>er</sup> semestre 2010, recherché activement des investisseurs pouvant assurer la recapitalisation de l'entreprise.

Ces différentes négociations ont abouti en mai 2010 avec la prise de contrôle de la société par Henri Maire Développement, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdosso Industries.

Depuis cette date, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de la société HENRI MAIRE et un plan de développement a été lancé.

#### ***Organisation et restructuration financière du Groupe HENRI MAIRE***

Les principales phases de cette restructuration du Groupe sur le plan juridique et financier au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

- Le 31 mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdosio Industries, a acquis le bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA, soit 439 978 actions HENRI MAIRE, représentant 55,83% du capital et 52,96% des droits de vote de cette dernière. A la suite de cette acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a déposé, le 05 août 2010 un projet de Garantie de Cours visant la totalité des actions HENRI MAIRE non détenues par elle, soit 348 022 actions, au prix unitaire de 1,70 euros.

L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2010 a décidé :

- de transférer le siège social de la société HENRI MAIRE à Arbois (Jura).
- de réduire, pour cause de pertes, le capital social d'un montant de 6 540 400 €, le ramenant ainsi de son montant initial de 7 880 000 € à un montant de 1 339 600 €. Cette réduction de capital est intervenue par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 10 € à un montant de 1,70 €.
- et de déléguer au Directoire toute compétence pour décider et réaliser une augmentation de capital.

L'assemblée générale mixte du 30 novembre 2010 a décidé le changement de mode de gouvernance de la société HENRI MAIRE en adoptant le mode de gestion par un conseil d'administration.

L'augmentation de capital en numéraire décidée le 9 novembre 2010 par le directoire de la société HENRI MAIRE agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 a été constatée par le conseil d'administration de la société HENRI MAIRE le 16 décembre 2010. L'augmentation de capital a été souscrite intégralement par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant total de 8.420.212,20 € par émission de 4.953.066 actions nouvelles de 1,70 € chacune.

En conséquence, le capital de la société HENRI MAIRE fixé à 9.759.812,20 € et divisé en 5.741.066 actions de 1,70 € de nominal chacune.

A la suite de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

- Sur le plan financier, la prise de contrôle de la société HENRI MAIRE par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT s'inscrit dans le cadre d'un plan d'action, destiné à redresser la situation de la société, fortement déficitaire depuis 2 ans, et d'une restructuration de la dette bancaire afin d'assurer la poursuite d'activité du Groupe.

L'aboutissement favorable des négociations avec les organismes bancaires a notamment permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

Les modalités de restructuration de la dette bancaire de la société HENRI MAIRE et de ses filiales sont les suivantes :

- des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune représentant 5 % des dettes bancaires souscrites, soit 657 K€. Les éventuels effets de ces clauses de retour à meilleure fortune trouveraient à s'appliquer lors de la cession de certains actifs financiers détenus par la société HENRI MAIRE ou lors de la variation positive de certains indicateurs de performance déterminés au niveau du Groupe ;
- une restructuration de la dette, qui se monte dorénavant à 7 880 k€ pour le groupe, dont 6 998 k€ pour la SA., structurée comme suit :
  - sous la forme d'un crédit de vieillissement sur 7 ans de nominal remboursable in fine et portant intérêt trimestriel de 4,5 % pour un montant de 1 995 K€ ;
  - sous la forme d'un crédit à moyen terme remboursable par trimestrialités constantes sur 7 ans et portant intérêt au taux de 4,5 % pour un montant de 4 482 K€ ;
  - sous le forme d'un crédit à moyen terme amortissable par trimestrialités constantes sur 10 ans et portant intérêt au taux de 4,5 % pour un montant de 500 K€ ;
  - et le maintien des modalités de remboursement et des garanties sur d'autres crédits représentant un montant global de 903 K€ avec prolongation éventuelle de leur échéance initiale.

L'augmentation de capital a été souscrite pour un montant total de 8.420.212,20 €, par compensation avec les comptes courants d'actionnaires détenus par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, à hauteur de 7.817.052€, et en numéraire à hauteur de 603.160 €.

### ***Incidences sur les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE***

L'ensemble de ces décisions et des mesures qui y sont associées ont été mises en œuvre sur l'exercice 2010 et ont une incidence sur les comptes consolidés du Groupe tant sur le plan du résultat opérationnel que sur la présentation du bilan consolidé.

Les principales incidences de cette restructuration opérationnelle et financière sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- L'impact net global sur le résultat opérationnel du Groupe des coûts induits par les différentes décisions et mesures décrites ci-dessus est de -6 845 k€ au 31 décembre 2010. Ainsi, le Groupe a été conduit à réviser les estimations retenues pour l'évaluation de certains actifs en se fondant sur les informations issues des rapports d'expertise établis dans le cadre du projet de restructuration de la dette et des fonds propres du Groupe. Ainsi, les changements d'estimations portent notamment sur les appréciations et hypothèses retenues pour la valorisation des actifs biologiques et les dépréciations de stocks. L'impact net sur le résultat consolidé du Groupe de ces révisions d'estimation est de -6 761 k€ avant impôt.

- La restructuration de la dette bancaire du Groupe a une incidence sur la comparabilité des comptes et en particulier sur certains postes du bilan consolidé (dettes financières courantes et non courantes) et sur le tableau de trésorerie consolidé. Ces incidences sont décrites dans les notes de l'annexe pour les postes concernés.

Les comptes annuels de l'exercice 2010 ont été établis en se fondant sur une hypothèse de continuité d'exploitation, en prenant en considération d'une part le plan de réduction de coût mis en place, la restructuration de la dette bancaire du Groupe et la recapitalisation effectuée sous l'égide de l'actionnaire principal, et d'autre part le redressement progressif de l'activité que devra entraîner le plan d'action en cours de déploiement.

## 2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

### 2.1 REFERENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés annuels du Groupe HENRI MAIRE sont établis conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2010.

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture. Ces normes comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards) et IAS (International Accounting Standards) ainsi que les IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) les interprétations d'application obligatoire à la date de clôture.

#### 2.1.1 Nouvelles normes, interprétations et amendements appliqués par le Groupe à compter du 1er janvier 2010.

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2010.

- Amendement IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2010.
- IFRS 3 et IAS 27 révisées – Regroupements d'entreprises et préparation des états financiers consolidés, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Ces normes ont été adoptées par l'Union Européenne le 3 juin 2009.
- Amendements IAS 39 – Instruments financiers – Eléments éligibles à la couverture, applicable aux exercices ouverts au 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 15 septembre 2009.
- IFRIC 17 - Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 26 novembre 2009.

- IFRIC 18 – Transfert d’actif par des clients - applicable aux exercices ouverts au 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 1er novembre 2009.
- Amendement à IFRS 1 – Exemptions complémentaires pour les premiers adoptants - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2010.
- Amendement à IAS 7 – Transactions entre actionnaires, applicable aux exercices ouverts au 1er juillet 2009.

Ces nouveaux textes n’ont pas d’incidences sur les comptes consolidés du Groupe HENRI MAIRE.

### **2.1.2 Normes, interprétations et amendements adoptés par l’Union Européenne et d’application optionnelle en 2010.**

- Amendements à IAS 32 – Classement des droits de souscription émis - applicable aux exercices ouverts au 1er février 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 1er février 2010. Elle n’a cependant pas été appliquée par anticipation.
- IAS 24 révisée – Parties liées - applicable aux exercices ouverts au 1er janvier 2011  
Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 19 juillet 2010.
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers par la remise d’instruments de capitaux propres », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 23 juillet 2010.
- Amendement d’IFRS 1 consécutif à l’interprétation IFRIC 19 Extinction de passifs financiers par la remise d’instruments de capitaux propres, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 23 juillet 2010.
- Amendement d’IFRIC 14 relatif aux paiements d’avance d’exigences de financement minimal, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 19 juillet 2010.
- Amendement d’IFRS 1 relatif à l’exemption limitée de l’obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2010. Cette norme a été adoptée par l’Union Européenne le 30 juin 2010.

### **2.1.3 Première adoption des IFRS**

Les premiers comptes établis par le Groupe en conformité avec les normes IFRS l’ont été au 31 décembre 2005 avec une date de transition au 1er janvier 2004.

Pour rappel, le bilan d’ouverture au 1er janvier 2004 et les comptes 2004 ont été retraités conformément aux normes IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu’elles ont été publiées par l’IASB et adoptées dans l’Union Européenne.

Pour l’établissement de son bilan d’ouverture, le Groupe s’était conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d’application rétrospective de l’ensemble des normes IFRS.

Dans ce contexte, le Groupe avait retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS:

- Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs,
- Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1er janvier 2004.
- Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été appliquées à compter du 1er janvier 2005.
- La méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des actifs biologiques qui ont été comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente selon les principes de la norme IAS 41.

## 2.2 BASES D'EVALUATION, JUGEMENTS ET UTILISATION D'ESTIMATIONS

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, à l'exception des actifs biologiques et des dettes financières qui sont comptabilisés selon la convention de la juste valeur.

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains soldes du bilan et du compte de résultat nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les estimations et hypothèses significatives réalisés par la société pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation des engagements de retraite (*note 2.7.11*) ;
- La valorisation des actifs biologiques (*note 2.7.5*) ;
- Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition (*note 2.7.4*) ;
- Les provisions pour dépréciation des stocks (*note 2.7.7*) et des créances clients (*note 2.7.8*) ;
- Les dettes financières renégociées (*note 2.7.13*).

Dans le cadre des opérations de restructuration engagées par le Groupe au cours de l'exercice 2010, le Groupe a été conduit à réviser les estimations retenues pour l'évaluation de certains actifs en se fondant sur les informations issues des rapports d'expertise établis dans le cadre du projet de restructuration de la dette et des fonds propres du Groupe ainsi que sur les modifications intervenues dans l'organisation opérationnelle et commerciale du Groupe. Les changements d'estimations portent notamment sur les appréciations et hypothèses retenues pour la valorisation des actifs biologiques et la détermination des provisions pour dépréciation de stocks. Les modalités de ces changements d'estimations sont exposées dans les notes de l'annexe pour les postes concernés.

Par ailleurs, la dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Cependant, compte tenu des incertitudes liées au contexte économique difficile et au plan de restructuration mis en place au sein du Groupe, il est possible que ces hypothèses, estimations ou appréciations établies sur la base d'informations ou de situations existant à la date d'établissement des comptes, se révèlent, dans le futur, différentes de la réalité.

### **2.3 METHODES DE CONSOLIDATION**

Les entités dans lesquelles HENRI MAIRE SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque HENRI MAIRE SA a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les sociétés sous contrôle conjoint sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Le Groupe ne consolide pas de sociétés selon la méthode de mise en équivalence.

Les états financiers des entités contrôlées sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Toutes les transactions et positions internes sont éliminées en consolidation en totalité pour les sociétés consolidées par intégration globale.

### **2.4 HARMONISATION DES METHODES COMPTABLES**

Les états financiers des filiales sont établis sur la même période comptable que celle de la société mère.

Les règles et méthodes identiques sont appliquées pour toutes les sociétés du Groupe dont la comptabilité est exclusivement tenue dans un service centralisé de la société mère.

### **2.5 METHODES DE CONVERSION**

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les dettes et créances en devises sont converties au cours de clôture. Les pertes et profits résultent de la conversion des soldes concernés au cours en vigueur au 31 décembre 2010.

La conversion en euros des actifs et passifs des sociétés étrangères hors zone euro est effectuée au cours de clôture en vigueur à la date du bilan, et la conversion des comptes de résultat est effectuée sur la base d'un cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres en « Ecarts de conversion » et n'est repris en résultat qu'au moment de la cession de la filiale.

L'impact pour le Groupe est négligeable dans la mesure où la seule filiale hors zone Euro (HENRI MAIRE SUISSE) qui était détenue par le Groupe a été liquidée au cours de l'exercice 2010.

### **2.6 PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

SOCIETE	TYPE SOCIALE	SIEGE SOCIAL N°Siren	ACTIVITE	% INTERET	% CONTRÔLE	METHOD E CONSO
HENRI MAIRE	SA	Arbois 625580279	Commerce vins	99,971	100,00	IG
DOMAINES HENRI MAIRE	SCV	Arbois 778539430	Exploitation vignes	99,62	99,62	IG
DOMAINE DE MONTFORT	SCV	Arbois 382708279	Gestion de patrimoine viticole	99,976	99,98	IG
DOMAINE BREGAND	SCV	Arbois 439455304	Exploitation vignes bio	99,60	100,00	IG
PIROU	SARL	Arbois 317962942	Commerce vins	99,78	99,78	IG
GEVIN	SARL	Paris 626580120	Commerce vins	93,80	93,80	IG
DHERBEY	SARL	Arbois 762202202	Commerce vins	99,92	99,92	IG
TISSOT	SARL	Voiteur 312480064	Commerce vins	100,00	100,00	IG
HENRI MAIRE	GmbH	Kehl ( RFA )	Commerce vins	100,00	100,00	IG
FINETTE	SARL	Arbois 626080030	Restauration	100,00	100,00	IG

SCV : Société civile viticole,  
IG : méthode d'intégration globale

Les principales variations du périmètre de consolidation concernent :

- La société COGEVIN qui a fait l'objet d'une opération de transmission universelle de patrimoine au sein de la société HENRI MAIRE ;
- La société HENRI MAIRE SUISSE qui a été liquidée sur l'exercice ;
- La société JUREC dont les titres ont été cédés sur l'exercice.

Ces déconsolidations ont une incidence positive de 100 k€ sur le résultat de l'exercice.

## 2.7 METHODES COMPTABLES SPECIFIQUES

### 2.7.1 Ecarts d'acquisition (Goodwill)

Lors de l'acquisition de titres de sociétés, le coût d'acquisition des titres est affecté aux actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 Révisée. L'écart résiduel constaté entre le coût d'acquisition et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs représente l'écart d'acquisition. Il est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Si cet écart est négatif (Badwill), il est inscrit immédiatement en résultat.

Les écarts d'acquisition sont comptabilisés à leur coût initial diminué, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur, conformément à IFRS 3 Révisée et IAS 36, « Dépréciation d'actifs ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et ils font l'objet de tests de dépréciation réalisés annuellement ou plus fréquemment s'il existe des indices de pertes de valeur identifiés.

Au 31 décembre 2010, ce poste est constitué par :

- l'écart d'acquisition lié à la prise de contrôle de la société LA FINETTE (180 k€). Le test de dépréciation s'appuie en l'espèce sur la valeur du fonds de commerce de restauration que cette société exploite. Cette valeur est inchangée sur l'exercice;
- d'autres fonds de commerce exploités par le Groupe (52 k€).

### 2.7.2 Autres immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est un élément non monétaire sans substance physique qui doit être à la fois identifiable, et contrôlé par l'entreprise du fait d'événements passés et porteurs d'avantages économiques futurs. Un actif incorporel est identifiable s'il est séparable de l'entité acquise ou s'il résulte de droits légaux ou contractuels.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou au coût de production. Ayant une durée d'utilité déterminable, elles sont amorties linéairement sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité prévue.

Les coûts d'acquisition ou de développement de fichiers clientèle engagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ont été immobilisés.

Ainsi, les immobilisations incorporelles du Groupe sont constituées essentiellement de logiciels informatiques et des fichiers clientèle comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production, diminué des amortissements et dépréciations constatées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée d'un an et les fichiers clientèle sur une durée de trois ans.

### 2.7.3 Immobilisations corporelles (hors actifs biologiques)

Les immobilisations corporelles (hors actifs biologiques) du groupe HENRI MAIRE correspondent essentiellement aux constructions, matériels et installations destinés à l'activité de production, d'élevage et de distribution des vins issus du vignoble exploité par le Groupe.

La valeur brute des immobilisations corporelles à l'exception des actifs biologiques est constituée de leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont ainsi évaluées à leur coût, diminué des amortissements et des pertes de valeurs constatées depuis leur date d'acquisition.

Le Groupe applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles.

La durée d'amortissement correspond à la durée d'utilisation des actifs immobilisés. Cette durée d'utilisation fait l'objet d'une revue lors de chaque arrêté. Le groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle à l'échéance.

Les durées d'utilité estimées par le Groupe pour les immobilisations corporelles et leurs composants sont les suivantes :

Nature des immobilisations et des composants	Durée d'utilité estimée
Gros œuvre des bâtiments	30 ans
Second œuvre des bâtiments industriels	15 ans
Second œuvre des bâtiments administratifs	10 ans
Étanchéité (toitures et bardages) des bâtiments industriels	15 ans

Etanchéité (toitures et bardages) des bâtiments administratifs	10 ans
Installations techniques	5 à 10 ans
Matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	5 ans

Le mode linéaire a été retenu comme mode d'amortissement.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou dans l'hypothèse où des circonstances laissent à penser qu'une immobilisation corporelle a pu se déprécier au point de ne plus avoir une valeur au moins égale à la valeur nette inscrite au bilan, un test de dépréciation sera effectué spécifiquement.

#### 2.7.4 Modalités de réalisation des tests de dépréciation des actifs immobilisés

Conformément à la norme IAS 36, des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît ou lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue et au moins une fois par an pour les actifs incorporels à durée de vie indéfinie, notamment les écarts d'acquisition.

Une dépréciation de l'actif est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable d'une immobilisation correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée, à partir des flux de trésorerie actualisés, en se fondant sur des données économiques caractéristiques de l'activité concernée (chiffre d'affaires hors taxes France et export, marge brute et résultat d'exploitation) de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) ou du regroupement d'UGT à laquelle se rattache l'immobilisation testée.

Les UGT correspondent à des regroupements d'actifs générant des flux de trésorerie indépendant des flux générés par les autres UGT. Compte tenu de la structure et de l'organisation du Groupe, les actifs corporels et incorporels, ont été affectés à la principale activité du Groupe de production et de distribution de vins (ventes aux particuliers et en grande distribution).

Concernant l'écart d'acquisition lié à l'activité de restauration, un test de dépréciation spécifique est effectué annuellement.

La juste valeur correspond au prix de cession qui pourrait être obtenu par le Groupe dans le cadre d'une transaction réalisée à des conditions normales de marché, diminuée des coûts de sortie.

#### 2.7.5 Actifs biologiques

La norme IAS 41 préconise l'évaluation des actifs biologiques immobilisés lors de leur comptabilisation initiale et à chaque date de clôture, selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente, sauf lorsque la juste valeur ne peut être mesurée de manière fiable.

La norme précise également que si un marché actif existe pour des actifs biologiques, le prix de cotation sur ce marché doit servir de base pour déterminer la juste valeur des actifs biologiques.

En l'absence de marché actif organisé, l'entreprise peut retenir une autre méthode d'évaluation en se fondant notamment sur des valeurs de transactions récentes.

Conformément à cette norme, les vignobles (terres et vignes) exploités par le groupe directement en qualité de propriétaire ou indirectement en vertu d'un bail rural ont été valorisés à leur juste valeur.

Celle-ci a été déterminée à partir de la valeur de marché publiée chaque année par la FNSAFER (fédération nationale des SAFER) en fonction des différentes appellations contrôlées. Cet organisme fournit la valeur de la terre et une fourchette minimum et maximum.

Ainsi, pour chaque appellation (Arbois, côte du Jura, château-chalon, étoile) la moyenne sur 5 ans a été calculée à partir des données ci-dessus tant pour la valeur de la terre que pour la valeur des vignobles minimum et maximum en appliquant un abattement sur les dites valeurs de 50 % pour l'appellation Arbois et de 10 % pour les autres appellations.

De plus, pour tenir compte du cycle de la vie d'un vignoble, la valeur de chaque parcelle est calculée en fonction de son âge :

période	Phase de la vigne	valorisation
De l'an 0 à l'an 4	Préparation et plantation	Valeur de la terre
De l'an 5 à l'an 24	Exploitation et maturation de la vigne	Croissance linéaire de la valeur minimale à la valeur maximale
De l'an 25 à l'an 50	Exploitation et vieillissement de la vigne	Décroissance linéaire de la valeur maximale à la valeur minimale

Conformément aux normes IAS 1 et IAS 41, le groupe présente séparément dans le corps de son bilan la valeur comptable de ses actifs biologiques.

La variation de la juste valeur des actifs biologiques est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

Les hypothèses retenues pour la détermination de la juste valeur des vignobles exploités par le Groupe ont été révisées au 31 décembre 2010 en appliquant des coefficients d'abattement aux valeurs moyennes retenues pour valoriser le vignoble selon la méthode décrite ci-dessus, afin de prendre en considération les incidences découlant des opérations de restructuration du Groupe exposées ci-avant sur la valorisation des actifs biologiques au 31 décembre 2010.

Ce changement d'estimation a une incidence brute de 4 177 k€ sur la valeur des actifs biologiques du Groupe au 31 décembre 2010.

### 2.7.6 Actifs financiers non courants

Les titres de participation des sociétés non consolidés sont valorisés à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées et de participations très minoritaires, leur coût d'acquisition a été assimilé à leur juste valeur.

Les dépôts de garantie et loyers d'avance et autres créances à plus d'un an ont été conservés à leur valeur nominale, leur actualisation étant parfaitement négligeable.

Ces actifs font l'objet d'un test de dépréciation annuellement et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'intervenir.

### 2.7.7 Stocks et en-cours

Selon la norme IAS 41, la production agricole récoltée à partir des actifs biologiques doit être évaluée à sa juste valeur diminuée des coûts estimés au point de vente au moment de la récolte.

La norme ne fait pas de distinction entre les entreprises qui vendent leur récolte en l'état et celles qui incorporent cette récolte à leur propre production.

En conséquence les stocks de vins sont valorisés selon les principes suivants :

- Les raisins sont incorporés au coût de production des stocks à leur juste valeur à la date de récolte conformément à la norme IAS 41; cette juste valeur des raisins est estimée par référence à un prix de marché sur le secteur. Ainsi les raisins sont valorisés à leur valeur de transaction respective selon la nature de leur provenance (apports extérieurs ou vins produits par le Groupe) et en fonction des catégories de produits qui découlent de la récolte,
- Le processus de production du vin, à partir de ces raisins est ensuite valorisé à son coût conformément à la norme IAS 2 ; en application de la norme IAS 2, ce coût doit comprendre tous les coûts d'achats, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks sur le lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Ainsi, les stocks sont valorisés au coût moyen pondéré. Les frais de cave sont incorporés au coût de revient. Les frais financiers sont exclus de la valorisation.

Compte tenu du processus de vieillissement nécessaire aux différentes catégories de vins produits par le Groupe, la durée de détention de ces stocks est le plus souvent supérieure à un an. Ces stocks restent classés en actifs courants selon l'usage de la profession.

La norme IAS 23 amendée sur la capitalisation des coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, n'a pas modifié le calcul du coût de revient des stocks des activités Vins et Spiritueux, les biens produits " en grande quantité de manière répétitive " n'entrant pas dans son champ d'application.

Pour les stocks des autres approvisionnements, ils sont valorisés au coût moyen pondéré intégrant l'ensemble des coûts d'achat et des coûts d'approvisionnement diminués de l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs.

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette réalisation. Une provision pour dépréciation est constatée pour les stocks dont la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

En raison de la réorganisation de l'activité commerciale du Groupe et des incidences qui en découlent sur sa politique en matière de gammes de produits commercialisés, une dépréciation sur les stocks de vins pour les millésimes anciens, d'un montant de 2 584 k€, a été comptabilisée sur l'exercice 2010. Une provision pour dépréciation des stocks de matières sèches a également été constatée pour un montant de 204 k€.

### 2.7.8 Créances clients

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable

Pour les créances clients FRANCE, la provision constituée prend en compte les risques de non-recouvrement sur l'ensemble des ventes réalisées. Elle est calculée en fonction de l'antériorité des créances.

Pour les créances nées au cours de l'exercice, la provision est déterminée statistiquement en fonction des pertes constatées lors des exercices précédents.

Pour les créances clients EXPORT, les provisions sont établies de façon individualisées dès que des difficultés de recouvrement apparaissent.

### 2.7.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent essentiellement des liquidités en comptes courants bancaires, elles sont évaluées à leur valeur de marché.

Les découverts sont exclus de la notion de « trésorerie et équivalents de trésorerie » et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

### 2.7.10 Actions propres

Conformément à la norme IAS 32, toutes les actions propres détenues par le groupe Henri MAIRE sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé dans le compte de résultat lors de la cession, de la dépréciation ou de l'annulation de ces actions propres.

### 2.7.11 Provisions et autres passifs non courants

Ils sont constitués des engagements de retraite et des dettes d'exploitation à plus d'un an.

#### *Provision pour engagements de retraite*

Les engagements de retraite font l'objet d'une provision inscrite en « Provisions et autres passifs non courants ». Cette provision est égale à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles auxquelles ils pourront prétendre lors de leur départ à la retraite après déduction des fonds garantis dans le cadre d'un contrat d'assurance.

La détermination de l'engagement résulte de la méthode des unités de crédit projetées qui prend en compte l'ancienneté, l'espérance de vie et le taux de rotation du personnel ainsi que des hypothèses de revalorisation et d'actualisation, afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels ne font pas l'objet d'étalement et sont comptabilisés directement au compte de résultat.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour l'évaluation des engagements sont les suivantes :

- Calcul établi en fonction des catégories de personnel : employées, ouvriers, cadres, VRP ;
- Prise en compte des facteurs de rotation des personnels et de mortalité pour chaque collègue ;
- Age de départ à la retraite à 65 ans à l'initiative du salarié ;
- Taux de progression des salaires de 2 % pour les VRP et 1,5 % pour les autres catégories du personnel (taux identiques à ceux retenus en 2009) ;
- Taux de charges sociales : 47.2 % pour les cadres et 45.20 % pour les non-cadres ;

- Un taux d'actualisation de 3.33 % a été retenu en 2010 (taux de 3.65 % en 2009).

### ***Dettes d'exploitation à plus d'un an***

Il s'agit de la dette sur les apports des viticulteurs qui ont laissé le soin à la SA Henri MAIRE d'élever leur récolte. Ils sont rémunérés soit en vin, soit en coût actualisé du vieillissement.

#### **2.7.12 Provisions courantes**

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsque la date de réalisation de cette obligation est au-delà d'un an, le montant de la provision fait l'objet d'un calcul d'actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat de l'exercice.

#### **2.7.13 Dettes financières**

Dans le cadre du plan de restructuration du Groupe évoqué dans la partie relative aux faits marquants de l'exercice, les négociations avec les organismes bancaires ont permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires et par la consolidation d'une partie de leur dette échue en crédit moyen et long terme.

La restructuration de la dette bancaire du Groupe a été effectuée avec l'ensemble des établissements bancaires.

S'agissant d'une renégociation globale de la dette du Groupe entraînant une modification substantielle des termes et conditions des contrats initiaux, les dettes financières ayant fait l'objet de cette renégociation ont été évaluées, selon les modalités suivantes :

- La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 7 880 k€, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation.

Le taux d'intérêt effectif de la dette renégociée a été déterminé par référence aux conditions de financement offertes à des entreprises similaires comparables en termes de risque pour des crédits de restructuration à moyen terme qui font l'objet de garantie par des entreprises publiques tant pour les fonds propres apportés par des investisseurs privés que pour des concours ou financements bancaires.

Par ailleurs, les conditions de marché ont également été appréciées en prenant en considération le contexte général dans lequel s'inscrit cette restructuration de la dette bancaire du groupe et en particulier le plan de réorganisation et de redressement des activités du Groupe et les conditions de cette restructuration financière incluant des garanties significatives apportées par l'actionnaire principal et une recapitalisation significative du Groupe (augmentation de capital de 8 420 k€ en 2010).

Cette analyse a conduit le groupe à retenir un taux d'intérêt effectif de 4.5 % pour le calcul de la juste valeur de la dette renégociée correspondant au taux d'intérêt obtenu pour les financements ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié.

- Les autres données constitutives de la restructuration du passif bancaire n'ont pas fait l'objet de retraitement.

Les dettes abandonnées par les établissements bancaires avec clause de retour à meilleure fortune ne présentent pas un caractère significatif (657 k€) et sont liées à la survenance d'évènements futurs incertains. En conséquence, ces dettes n'ont pas été évaluées et enregistrées au passif du bilan consolidé au 31 décembre 2010. Ces abandons de créances ont été comptabilisés en produits opérationnels non courants au 31 décembre 2010.

Les dettes financières ainsi évaluées sont ventilées entre :

- Emprunts et dettes financières long terme (pour la partie des dettes supérieures à 1 an), qui sont classés en passifs non courants ;
- Emprunts et dettes financières court terme et crédits court terme de trésorerie, qui sont classés en passifs courants.

#### 2.7.14 Impôts différés

Les impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition lors de leur comptabilisation initiale. Les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté.

Les impôts différés actifs résultant des déficits fiscaux reportables et des différences temporaires ne sont comptabilisés que si leur utilisation est probable. Cette probabilité est appréciée à la clôture de l'exercice, en fonction des prévisions de résultat des entités fiscales concernées.

Au 31 décembre 2010, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe.

#### 2.7.15 Produits des activités ordinaires

Les produits sont essentiellement composés de ventes de produits viticoles livrés à la clientèle. Ils comprennent également des prestations de logistiques assurées par le Groupe.

Sont par ailleurs enregistrés en diminution des produits des activités ordinaires, les avantages commerciaux consentis à la clientèle.

#### 2.7.16 Soldes intermédiaires du compte de résultat

##### ***Coût des marchandises vendues***

Les variations de stocks sont prises en compte en tant que correction du coût des marchandises vendues.

##### ***Résultat opérationnel courant***

L'activité principale du Groupe est une activité de production et de ventes de vins. Le résultat opérationnel courant provient de ces activités, qu'il s'agisse d'opérations récurrentes ou non récurrentes, principales ou accessoires.

### ***Autres charges et produits opérationnels non courants***

Les éléments non récurrents significatifs, qui, en raison de leur nature, de leur montant ou de leur fréquence, ne peuvent être considérés comme faisant partie des activités et du résultat opérationnel courant du Groupe ont été inclus dans le compte de résultat opérationnel sur la ligne « Autres charges et produits opérationnels non courants ».

Cette ligne comprend en particulier, les résultats des cessions d'actifs, les éventuelles pertes de valeur constatées sur des actifs y compris les écarts d'acquisition relatifs à des participations consolidées, les coûts directement ou indirectement liés au plan de restructuration, des frais liés à des litiges, ou de tout autre produit ou charge non courants susceptibles d'affecter la comparabilité du résultat opérationnel courant d'une période à l'autre.

### ***Variation de la juste valeur des actifs biologiques***

Conformément à la norme IAS 41, le profit ou la perte résultant de la variation de la juste valeur des actifs biologiques est inclus dans le résultat net de la période. Les subventions publiques liées aux actifs biologiques sont également comptabilisées en tant que revenu, dès lors que les subventions considérées sont libérées et leurs conditions d'attribution sont remplies.

Cette variation de la juste valeur des vignobles est identifiée et présentée sur une ligne distincte du compte de résultat.

#### **2.7.17 Information sectorielle**

Conformément à la norme IFRS 8 - secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par les décideurs opérationnels (pour le Groupe, les membres du Directoire).

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins.

Les secteurs présentés par le Groupe reflètent l'organisation choisie par le décideur et l'information sectorielle est ventilée par canal de distribution et par zone géographique.

## **3. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE – ACTIF**

### **3.1 ECARTS D'ACQUISITION, IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES**

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	31.12.2010
ECARTS D'ACQUISITION BRUTS (1)	357			357
Pertes de valeurs	87	38		125
<b>ECART D'ACQUISITION NET</b>	<b>270</b>	<b>-38</b>	<b>-</b>	<b>232</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	118	135	8	245
Amortissements	84	5	8	81
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES</b>	<b>34</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>164</b>
<i>Terrains</i>	334			334
<i>Constructions sur sol propre</i>	7 693		194	7 499
<i>Installations techniques, matériel et outillage industriel</i>	9 909	81	83	9 907
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	3 750	55	131	3 674
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES TOTALES	21 686	136	408	21 414
Amortissements	19 507	430	393	19 544
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES</b>	<b>2 179</b>	<b>-294</b>	<b>15</b>	<b>1 870</b>

- (1) L'écart d'acquisition est principalement constitué du Goodwill constaté lors de l'acquisition de la société « LA FINETTE » pour 265 k€. Conformément à la norme IFRS 3 Révisée, cet écart a été déprécié à hauteur de 87 k€ correspondant au déficit fiscal utilisé sur 2005 et 2006 ; l'écart d'acquisition net s'élève donc à 180 k€. Le test de dépréciation effectué selon la méthodologie exposée au paragraphe 2.7.4. n'a pas mis en évidence de perte de valeur sur cet actif incorporel au 31 décembre 2010.

### 3.2 ACTIFS BIOLOGIQUES

Ce poste est constitué du vignoble exploité par le Groupe d'une superficie de 302 hectares.

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Variation de la juste valeur	Augmentation en valeur nette	Diminution en valeur nette	31.12.2010
Actifs biologiques	8 423	-4 177	44		4 290

Les accroissements du poste « actifs biologiques » résultent des plantations de vignes en 2010. La variation de la juste valeur des actifs biologiques résulte des changements d'hypothèses exposés dans la note "2.7.5 Actifs biologiques".

### 3.3 STOCKS

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	31.12.2010 montant net	31.12.2009 montant net
-----------------------	--------------	--------------	---------------------------	---------------------------

Matières sèches et autres stocks	846	204	642	963
Stocks de vin et alcools	15 180	2 584	12 596	16 784
<b>TOTAL</b>	<b>16 026</b>	<b>2 788</b>	<b>13 238</b>	<b>16 747</b>

La variation de la dépréciation des stocks résulte des changements d'estimations exposés dans la note "2.7.7 Stocks et en cours".

### 3.4 CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

#### 3.4.1 Clients

(en milliers d'euros)	31.12.2010	Dont créances échues à + 90 jours et à - 180 jours	Dont créances échues à + 180 jours et à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	31.12.2009
<b>Créances clients - brut</b>	<b>2 487</b>			169	<b>3 175</b>
Créances clients - dépréciation	157			159	183
<b>Créances clients - net)</b>	<b>2 330</b>			1	<b>2 992</b>

La balance par antériorité de soldes ne concerne que les clients dont les créances sont échues à plus d'un an.

#### 3.4.2 Autres actifs courants

(en milliers d'euros)	Montant net 31.12.2010	Dont créances échues à - 1 an	Dont créances échues à + 1 an	Montant net 31.12.2009
Personnel et comptes rattachés - brut	296	99	197	363
Personnel et comptes rattachés - dépréciation	197		197	179
<b>Personnel et comptes rattachés (1)</b>	<b>99</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>184</b>
Avances et acomptes	67	67		91
Autres organismes sociaux	139	139		93
Autres impôts et taxes	276	276		193
Débiteurs divers	98	98		186
Charges constatées d'avance	83	83		153
<b>Total autres actifs courants</b>	<b>762</b>	<b>762</b>	<b>0</b>	<b>900</b>

(1) Ce poste est principalement constitué des avances et acomptes versés aux VRP.

### 3.5 ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
-----------------------	------------	------------

Autres titres immobilisés	35	42
Prêts	3	3
Dépôts et cautionnements	118	134
Carry back		
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>156</b>	<b>179</b>
Autres valeurs mobilières		
Disponibilités	2 359	466
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>2 359</b>	<b>466</b>

Cette évolution de la trésorerie reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note **“Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée”** et dans la note sur les faits marquants de l'exercice 2010.

Il est rappelé que la trésorerie de clôture indiquée dans le tableau des flux de trésorerie est un montant de trésorerie nette des soldes créditeurs bancaires.

#### 4. NOTES D'INFORMATION SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE - PASSIF

##### 4.1 CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société HENRI MAIRE s'élève à 9.759.812 € au 31 décembre 2010. Il est divisé en 5.741.066 actions d'une valeur nominale de 1,70 €.

	<b>Nombre de titres composant le capital social</b>	<b>Valeur nominale des titres</b>	<b>Capital social (en euros)</b>
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>788 000</b>	<b>10</b>	<b>7 880 000</b>
Réduction de capital		-8.30	-6 540 400
Augmentation de capital	4 953 066	1.70	8 420 212
<b>Au 31 décembre 2010</b>	<b>5 741 066</b>	<b>1.70</b>	<b>9 759 812</b>

Le capital social de la société HENRI MAIRE a évolué comme suit au cours de l'exercice :

- Le 31 mai 2010, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, contrôlée par la société de droit luxembourgeois Verdos Industries, a acquis le bloc majoritaire détenu jusqu'alors par les actionnaires historiques d'HENRI MAIRE SA, soit 439 978 actions HENRI MAIRE, représentant 55,83% du capital et 52,96% des droits de vote de cette dernière. A la suite de cette acquisition, conformément à la réglementation en vigueur, HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT a déposé, le 05 août 2010 un projet de Garantie de Cours visant la totalité des actions HENRI MAIRE non détenues par elle, soit 348 022 actions, au prix unitaire de 1,70 euros.
- L'assemblée générale mixte du 30 juillet 2010 a décidé de réduire, pour cause de pertes, le capital social d'un montant de 6 540 400 €, le ramenant ainsi de son montant initial de 7 880 000 € à un montant de 1 339 600 €. Cette réduction de capital est intervenue par voie de réduction de la valeur nominale de l'action de 10 € à un montant de 1,70 €. Par ailleurs, cette assemblée a délégué au Directoire toute compétence pour décider et réaliser une augmentation de capital.
- L'augmentation de capital en numéraire décidée le 9 novembre 2010 par le directoire de la société HENRI MAIRE agissant sur délégation de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juillet 2010 a été constatée par le conseil d'administration de la société HENRI MAIRE le 16 décembre 2010. L'augmentation de capital a été souscrite intégralement par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT pour un montant total de 8.420.212,20 € à hauteur de 7 817 052 € par incorporation de créances et en numéraire à hauteur de 603 160 €, par émission de 4.953.066 actions nouvelles de 1,70 € chacune.

A la suite de ces opérations, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT détient 5 167 975 actions de la société HENRI MAIRE représentant 90,02% du capital et 89,08% des droits de vote de cette société.

#### **4.2 ETAT DES PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS**

(en milliers d'euros)	31.12.2009	Augmentations	Diminutions	31.12.2010
Provision pour engagements de retraite	934	118		1 052
Dettes viticulteurs à + de 1 ans	236		48	190
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>1 170</b>	<b>118</b>	<b>48</b>	<b>1 242</b>

### 4.3 PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Dettes financières à + 1 an et-5 ans	3 217	628
Dettes financières à + 5 ANS	4 097	2 468
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>7 314</b>	<b>3 096</b>
Crédits de trésorerie	9	11 004
Emprunts et dettes financières diverses	857	418
<b>Autres passifs financiers courants</b>	<b>866</b>	<b>11 422</b>

Cette évolution des passifs financiers reflète les effets du plan de restructuration de la dette financière du Groupe dont les modalités sont exposées dans la note "Commentaires sur le tableau de variation de la trésorerie consolidée" et dans la note sur l'organisation et la restructuration du Groupe sur l'exercice 2010.

Par ailleurs, des mesures visant à renforcer la trésorerie du Groupe sont en cours de négociation pour financer le BFR dans le cadre de la reprise de l'activité.

Par ailleurs, la dette bancaire renégociée au cours de l'exercice a été évaluée selon les principes décrits dans la note 2.7.13 relative aux règles et méthodes d'évaluation des dettes financières.

Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société SCV DOMAINES HENRI MAIRE au terme des opérations de restructuration pour un montant de 130 k€ au 31 décembre 2010 figure également dans le poste de dettes financières non courantes.

### 4.4 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009

Avances et acomptes sur commandes	346	467
Dettes fiscales et sociales	2 915	3 990
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes	212	205
Produits constatés d'avance		
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>3 473</b>	<b>4 662</b>

## 5. NOTES D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

### 5.1 RESULTAT OPERATIONNEL

#### 5.1.1 Charges de personnel

### *Ventilation des rémunérations*

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Commissions versées aux VRP	4 585	6 092
Autres rémunérations	4 222	4 862
Charges sociales	2 625	3 365
<b>Charges de personnel</b>	<b>11 432</b>	<b>14 319</b>

La diminution des charges de personnel s'explique principalement par deux phénomènes :

- La réorganisation opérationnelle et commerciale du groupe (cf note sur les l'organisation du groupe)
- La baisse significative des ventes du Groupe sur l'exercice 2010 conjuguée à une réduction importante du nombre de VRP.

### *Rémunération des dirigeants*

La rémunération, les avantages en nature et jetons de présence versés aux dirigeants aux cours de l'exercice s'élèvent à 211 k euros.

### *Effectif moyen*

	31.12.2010	31.12.2009
Cadres .....	22	43
Agents de maîtrise et techniciens .....	17	18
Employés / ouvriers .....	124	120
VRP .....	223	278
<b>Total</b>	<b>386</b>	<b>459</b>

#### 5.1.2 A

#### 5.1.2 Autres charges et produits opérationnels non courants

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Plus moins values sur cessions d'actifs	154	-5
Coûts de restructuration	-691	-590
Abandons de créances	657	
Provision pour dépréciation de stocks	-2 788	
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-2 668</b>	<b>-595</b>

Sur l'exercice 2009, compte tenu du contexte économique difficile, le Groupe avait mis en place, un plan de restructuration important tant sur le plan opérationnel que sur le plan commercial. L'ensemble de ces mesures de réorganisation et des décisions qui y sont associées ont occasionné des coûts d'un montant net de 595 k€. Ces coûts étaient principalement constitués des frais engagés pour adapter la structure opérationnelle et commerciale du Groupe (indemnités transactionnelles, indemnités de licenciement et reprise de la provision pour hausse des cours notamment).

Sur l'exercice 2010, le plan de restructuration engagé en 2009 a été poursuivi. Ces actions ont principalement porté sur la rationalisation de l'organisation administrative et commerciale du Groupe et sur la mise en place d'une nouvelle politique commerciale notamment en matière de gammes de produits distribués.

Dans le cadre de ce plan de restructuration du Groupe, les négociations avec les organismes bancaires ont permis la signature d'un protocole d'accord en juillet 2010 (*se référer à la note sur l'organisation et la restructuration du Groupe*) prévoyant une restructuration de l'endettement du Groupe pour une partie sous la forme d'abandons de créances, assortis de clauses de retour à meilleure fortune, consentis par les organismes bancaires dont l'incidence est de 657 k€ au 31 décembre 2010.

L'ensemble de ces mesures et des décisions qui y sont associées ont été mises en œuvre depuis le 1er janvier 2010 et ont occasionné des coûts dont l'impact net sur le résultat opérationnel du groupe est de 2 668 k€.

### 5.1.3 Produits et charges financiers

Dans la rubrique « Produits et charges financiers » sont inscrits les intérêts de la dette ainsi que les produits financiers de trésorerie.

## 5.2 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le groupe d'intégration fiscale est composé des sociétés HENRI MAIRE, PIROU, DHERBEY, TISSOT, LA FINETTE et la société Civile des Vignobles du Domaine du Château Montfort Henri Maire.

### 5.2.2 Analyse de la Charge d'impôt de la période

(en milliers) d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Impôt exigible .....		
Imposition différée .....	-1 417	-27
<b>Charge d'impôt comptabilisée en résultat</b>	<b>-1 417</b>	<b>-27</b>
Impôts sur éléments comptabilisés en capitaux propres	-	-
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>-17.23 %</b>	<b>-1.81 %</b>

Sur l'exercice 2010, le produit d'impôt résulte majoritairement de la diminution de la juste valeur des vignes.

### 5.2.3 Analyse du taux d'imposition effectif

(en milliers d'euros)	31.12.2010	%	31.12.2009	%
Résultat avant impôt.....	-8 224		-1 491	
Impôt théorique .....	-2 741	33,33%	-497	33,33%
Effet des taux d'imposition à l'étranger .....				
Différences permanentes (net) .....	3		25	
Effet des déficits fiscaux non activés .....	1 321		441	
Autres retraitements de consolidation .....				
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>-1 417</b>	<b>-17.23 %</b>	<b>-27</b>	<b>-1.81 %</b>

## 5.2.4 Actifs et passifs d'impôts différés par nature

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
Marge sur stocks	-23	-9
Différences temporaires	12	15
Indemnités de départ à la retraite	351	312
<b>Total impôts différés actifs</b>	<b>340</b>	<b>318</b>
Crédit-bail	20	19
Actifs biologiques	368	1 764
<b>Total impôts différés passifs</b>	<b>388</b>	<b>1 783</b>
<b>Position nette</b>	<b>48</b>	<b>1 467</b>

Le déficit fiscal du Groupe non activé s'élève en base à 5 977 k€ au 31 décembre 2010 contre 1 264 k€ au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2010, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté sur les résultats déficitaires des sociétés du Groupe.

## 6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Groupe HENRI MAIRE opère dans un seul secteur : la production et la commercialisation de vins. L'ensemble de ses actifs est donc consacré à cette seule activité. Seuls, les réseaux de distributions sont différenciés, la vente aux particuliers représentant à elle seule plus de 80 % du total des produits des activités ordinaires. Dans ces conditions, la ventilation sectorielle des actifs et des passifs n'apporte pas d'informations significatives sur la structure opérationnelle de la société.

### 6.1 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR CANAL DE DISTRIBUTION

#### 6.1.1 Au 31 décembre 2010

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	17 360	2 569	1 238	246		21 413
Ventes entre canaux de distribution	2 957				-2 957	-
<b>Total des ventes</b>	<b>20 317</b>	<b>2 569</b>	<b>1 238</b>	<b>246</b>	<b>-2 957</b>	<b>21 413</b>
Marge commerciale	15 071	524	879	28		16 502
Résultat opérationnel courant	-1 056	38	-7	-16		-1 041
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-7 901</b>	<b>38</b>	<b>-7</b>	<b>-16</b>		<b>-7 886</b>

*GMS : Grandes et Moyennes Surfaces*

Compte tenu de l'organisation opérationnelle du groupe, toutes les charges et produits opérationnels non courants ainsi que la variation de la juste valeur des actifs biologiques sont affectés dans le secteur "Ventes aux particuliers".

#### 6.1.2 Au 31 décembre 2009

(en milliers d'euros)	Ventes aux particuliers et aux grossistes	Ventes à la GMS	Restauration	Autres	Eliminations et non affectés	Total
Ventes hors groupe	22 624	2 426	1 223	325		26 598
Ventes entre canaux de distribution	2 354				-2 354	-
<b>Total des ventes</b>	<b>24 978</b>	<b>2 426</b>	<b>1 223</b>	<b>325</b>	<b>-2 354</b>	<b>26 598</b>
Marge commerciale	19 397	536	872	17		20 822
Résultat opérationnel courant	-791	287	176	4		-324
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-1 550</b>	<b>287</b>	<b>176</b>	<b>4</b>		<b>-1 083</b>

*GMS : Grandes et Moyennes Surfaces*

## 6.2 INFORMATIONS PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

La répartition des ventes par zone géographique de destination est la suivante :

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
France	20 716	25 270
Allemagne (Henri Maire gmbh)	91	487
Autres zones	606	841
<b>Total des ventes</b>	<b>21 413</b>	<b>26 598</b>

## 7. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 RISQUES DE MARCHE

#### 7.1.1 Risque de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Des mesures visant à renforcer la trésorerie du Groupe sont en cours de négociation pour financer le BFR dans le cadre de la reprise de l'activité.

Les passifs financiers du Groupe sont principalement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers. Ces crédits consentis aux sociétés du Groupe pour financer leurs opérations ne comportent pas d'obligation de respect de ratios financiers (Covenants) et de clauses d'exigibilité anticipée.

Au 31 décembre 2010, l'encours d'emprunt du groupe auprès des établissements financiers s'établit à 8 041 k€ (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

L'endettement non courant d'un montant de 7 314 k€ se situe pour 44 % dans la fourchette de maturité 1an-5ans et pour 56 % à + 5ans.

Les dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme.

#### 7.1.2 Risque de taux

Les passifs financiers du Groupe sont uniquement constitués par les crédits renégociés auprès des établissements financiers et par des avances financières consenties au Groupe par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers*).

La totalité de l'endettement du Groupe est à taux fixe.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié pour un montant de 7 880 k€, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

Au cours de l'exercice 2010, le Groupe n'a utilisé aucun instrument financier de couverture de taux.

#### 7.1.3 Risque de crédit

Les créances d'exploitation comprennent principalement les créances clients et les produits à recevoir liées à l'activité courante du Groupe. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation qui prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance.

Les créances clients et les autres créances sont toutes à échéance court terme (*se référer à la note 3.4 sur les clients et autres actifs courants*).

#### 7.1.4 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les Créances et dettes d'exploitation sont toutes à échéance court terme. Leur valeur comptable correspond donc à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La dette bancaire du Groupe, ayant fait l'objet d'un échéancier renégocié, a été enregistrée aux conditions de marché, à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 39, sur la base d'un taux d'intérêt estimé compte tenu du profil de risque du Groupe au moment de la renégociation (*se référer à la note 2.7.13 sur les principes d'évaluation des dettes financières*).

### 7.1.5 Risque de change

L'activité du Groupe en dehors de la zone euro n'est pas développée. Le Groupe n'est donc pas exposé de manière significative au risque de taux de change.

## 7.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements donnés et reçus par le Groupe et non comptabilisés au bilan correspondent à des obligations contractuelles non encore réalisées et subordonnées à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures à l'exercice en cours.

Ces engagements sont principalement composés de cautions ou garanties données dans le cadre des lignes de financements mises à la disposition du Groupe à la date de clôture.

### 7.2.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	31.12.2010	31.12.2009
<b>Warrants sur stock (1)</b>	<b>8 671</b>	<b>10 367</b>
Garanties hypothécaires sur les vignes	3 325	2 794
Nantissement sur fonds de commerce	5 206	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles (1)</b>	<b>8 531</b>	<b>2 794</b>
<b>Cautions données</b>	<b>38</b>	<b>60</b>
<b>Clauses de retour à meilleure fortune (1)</b>	<b>657</b>	

- (1) Ces engagements concernent les garanties données aux garanties aux établissements financiers pour sûreté des dettes restructurées dans le cadre du protocole signé en juillet 2010 (*se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers et à la note sur les faits marquants de l'exercice*).

Les warrants garantissant les emprunts et dettes financières courent jusqu'à l'extinction de la dette.

### 7.2.2 Autres engagements

#### *Engagements en matière de droit individuel de formation*

(en heures)	31.12.2010	31.12.2009
Catégorie VRP	11 690	13 880
Catégorie cadres et agents de maîtrise	2 980	4 240
Catégorie employés et ouvriers	12 216	12 219
<b>Total des ventes</b>	<b>26 886</b>	<b>30 339</b>

### 7.3 INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES

Les apports de fonds propres réalisés par l'actionnaire principal, la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT, ont été incorporés au capital dans le cadre de l'opération de restructuration de la dette financière du Groupe.

A l'issue de ces opérations, la société HENRI MAIRE est contrôlée par la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT qui détient directement 90.02 % de son capital. *(se référer à la note sur les faits marquants de l'exercice).*

Aucune autre transaction d'importance significative n'a été conclue au cours de l'exercice par le Groupe avec la société HENRI MAIRE DÉVELOPPEMENT. Le compte courant détenu par la société HENRI MAIRE DEVELOPPEMENT sur la société SCV DOMAINES HENRI MAIRE au terme des opérations de restructuration pour un montant de 130 k€ au 31 décembre 2010 figure également dans le poste de dettes financières non courantes *(se référer à la note 4.3 sur les passifs financiers).*

Le tableau ci-dessous présente la rémunération des personnes, qui sont à la clôture ou qui ont été durant l'exercice 2010, membres des organes de direction et d'administration du groupe.

<b>Mandataires sociaux</b> (en milliers d'euros)	Salaires bruts	Jetons de présence	Avantages en nature	Frais	Prestations facturées
<b><u>Membres du Directoire et du Conseil d'Administration :</u></b>					
Bernard LANGLOIS	152	-	-	17	
Emmanuelle DEFASNE	59	-	-	1	
Olivier MARCHAND					103
François-Xavier HENRY					95
Alain FRIBOURG					6
<b><u>Membres du Conseil de Surveillance</u></b>					
Marie-Christine TARBY					67
<b>TOTAL</b>	<b>211</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>	<b>271</b>

Les primes d'assurances souscrites pour l'ensemble des mandataires sociaux s'élèvent à 5 k€ pour l'exercice.

## 7.4 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	<b>Grant Thornton Montant net</b>		<b>Révision et Finance - Cogefor Montant net</b>	
	2010	2009	2010	2009
Mission de certification des comptes individuels et consolidés	30	32.5	30	34
Autres diligences directement liées à la mission de commissariat aux comptes	4.5		1	
<b>Total des honoraires</b>	<b>34.5</b>	<b>32.5</b>	<b>31</b>	<b>34</b>